



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCÉDURE ENSNP 2011 / 004

Consultation pour une mission de diagnostic architectural à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage - Blois

1 – ACHETEUR PUBLIC

1- nom de l'organisme : l'école nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP)
Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Mme Marie Pruvost, directrice de l'ENSNP
Adresse : 9 rue de la Chocolaterie – CS 2902 - 41029 BLOIS Cedex

2- référent administratif de la consultation : M. Stéphane Perron, secrétaire général
Adresse : 9 rue de la Chocolaterie – CS 2902 - 41029 BLOIS Cedex
Tél : 02.54.78.37.00
Fax : 02.54.78.40.70
Email : perron@ensnp.fr

3- référent technique de la consultation : monsieur Stéphane Perron, secrétaire général
Adresse : 9 rue de la Chocolaterie – CS 2902 - 41029 BLOIS Cedex
Tél : 02.54.78.37.00
Fax : 02.54.78.40.70
Email : perron@ensnp.fr

2 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude chiffrée et argumentée sur les différents scénarios d'aménagement du dernier niveau du bâtiment de l'école, dénommé la Chocolaterie
La présente consultation est composée d'un lot unique.

3 – TYPE DE PROCÉDURE

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

4 – DURÉE DU MARCHÉ

de la notification jusqu'au 30 avril 2012.

5 – LIEU DE LIVRAISON

L'étude, objet du présent marché, devra être livré à l'adresse suivante :
L'école nationale supérieure de la nature et du paysage
9 rue de la Chocolaterie, 41000 Blois.

6 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE RÉPONSE

Contenu du dossier de réponse :

Une offre détaillée répondant aux clauses techniques ci-dessous (chaque proposition financière doit être signée),

Une note de présentation du soumissionnaire et ses références.

7 – MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Le pli fermé doit porter la mention : « **Ne pas ouvrir, marché passé selon une procédure adaptée portant la référence ENSNP 2011/004** ».

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

L'enveloppe devra contenir tous les documents relatifs à la candidature et à l'offre mentionnée dans le présent règlement.

Les offres seront préférentiellement adressées **par pli recommandé avec accusé de réception ou tout mode d'acheminement permettant de certifier la date de réception à l'adresse suivante :**

Madame la directrice de l'ENSNP – CS 2902 – 9 rue de la Chocolaterie – 41029 BLOIS Cedex,

Date limite de réception des offres : **le jeudi 5 janvier 2012 à midi.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites de réception des offres ne seront pas retenus.

Délai de validité des offres : **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

8 – SELECTION DES CANDIDATS ET JUGEMENT DES OFFRES

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limite indiquées dans le présent règlement de la consultation.

Examen des offres

Le cas échéant, l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur, ou son représentant, pourra être amenée à négocier et auditionner les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Le délai de réponse sera fixé dans le courrier d'invitation à la négociation.

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution pondérés de la manière suivante :

- 1 – prix (40%),
- 2 – références et expérience dans le domaine (35%),
- 3 – éléments méthodologiques (25%).

Pour chaque critère, les candidats recevront une note qui sera fonction du nombre de réponses (à titre d'exemple : si 4 offres sont reçues, la meilleure offre aura 4 points, la moins bonne aura seulement 1 point). Ces notes seront ensuite pondérées à l'aide des coefficients définis ci-dessus.

Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Attribution

Après avis de la commission technique consultative de l'ENSNP, l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur choisit l'offre en application des critères d'attribution.

Notification des résultats

Le candidat dont l'offre n'est pas retenue en est informé par courrier, dans les vingt jours ouvrés suivant la fin de la consultation.

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par courrier et immédiatement par téléphone.

ARTICLE 9 : DÉLAI DE LIVRAISON

L'étude doit être réalisée et rendue avant le 2 avril 2011.

ARTICLE 10 : DÉTERMINATION DU PRIX

7.1 : contenu du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, emballage et au transport éventuels jusqu'au lieu de livraison.

7.2 : nature du prix

Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 11 : PAIEMENT

modalités

L'objet du présent marché sera réglé en euros sur la base d'une facture présentée par le titulaire du marché. La facture sera présentée une fois l'ensemble constituant le présent marché livré, installé et tests effectués. Le paiement s'effectuera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Facture

La facture sera adressée à :

Madame la directrice de l'ENSNP

9 rue de la Chocolaterie CS 2902 - 41029 BLOIS Cedex

La facture devra rappeler la référence du marché : ENSNP 2011/004.

ARTICLE 12 : GARANTIES APPORTÉES PAR LE FOURNISSEUR

Le fournisseur indiquera dans son offre les moyens dont il dispose pour satisfaire aux besoins de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage (références).

ARTICLE 13 : ASSURANCES

Le titulaire s'engage à souscrire toutes assurances nécessaires pour couvrir de manière suffisante, par une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, la responsabilité qu'il peut encourir soit de son fait, soit du fait des personnes travaillant sous ses ordres, à l'occasion de l'exécution du présent marché. Le titulaire s'engage à payer régulièrement les primes correspondantes afin de justifier de la régularité de sa situation à toute demande de l'organisme contractant, par la présentation des polices ou quittances correspondantes. Le titulaire s'engage à communiquer une attestation de ladite assurance dès que l'ENSNP en fait la demande, pendant toute la durée d'exécution du présent marché.

ARTICLE 14 : DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les difficultés auxquelles peuvent donner lieu l'exécution du présent marché sont soumises à la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 1 : CONTEXTE

L'école nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP) est un établissement d'enseignement supérieur (école d'ingénieurs), créé sous forme d'EPA et placé sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle occupe un bâtiment classé qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète en avril 2007. Installée depuis 4 ans dans un ancien bâtiment de production de la chocolaterie Poulain, l'école occupe actuellement trois niveaux et souhaiterait aménager le dernier étage, composée de deux salles de 200 m2 chacune, donnant sur une terrasse qui peut être rendue accessible.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU BESOIN

La direction de l'ENSNP souhaite être assistée dans une démarche de diagnostic chiffré sur toutes les possibilités d'affectation de ce dernier niveau composé de deux pièces d'environ 200 m2. Cette étude prendra aussi en considération l'accès à ce dernier niveau aujourd'hui hors normes.

Il s'agira d'examiner la faisabilité technique et économique de chaque option d'utilisation proposée afin que l'école puisse parvenir, à la suite de cette étude, à lancer un marché de maîtrise d'œuvre et réaliser les travaux.

L'ENSNP demande une prestation structurée en plusieurs phases :

- ✓ Identification des besoins de l'établissement (interviews de l'équipe pédagogique et administrative),
- ✓ Sélection de quelques scénarios, avec la direction,
- ✓ Etablissement d'un programme précis et d'un chiffrage des différentes alternatives,
- ✓ Présentation devant une commission « ad hoc » composée d'enseignants, de personnel administratif et d'étudiants,
- ✓ Sélection d'une proposition pour chacun des deux espaces, comprenant l'usage possible de la terrasse,
- ✓ Mise en place du cahier des charges de consultation du maître d'œuvre pour les deux scénarios retenus.
- ✓ Proposition sur la question d'accessibilité à ce niveau et vérification technique de cette proposition. Etablissement d'un pré chiffrage.